



DOCUMENT EXPLICATIF : Fonds pour la relance et la croissance par l'investissement dans le tourisme

À mesure que la pandémie de COVID-19 évolue, l'industrie transnationale du tourisme, y compris celle des TNO, traverse une crise sans précédent et subit des pertes financières inégalées. Face à la pandémie de COVID-19, l'industrie des TNO et du monde entier traverse une crise sans précédent et subit des pertes financières inégalées. Compte tenu de la contribution de cette industrie à la vitalité de plusieurs autres secteurs, il est important de continuer les investissements pour favoriser son rétablissement et sa croissance, ainsi que pour encourager la diversification des produits, particulièrement dans les régions.

Les gouvernements territorial et fédéral travaillent en étroite collaboration à différents échelons pour trouver des façons de venir en aide à l'industrie touristique et permettre sa relance aux TNO. Rendu possible grâce à un partenariat entre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor), le Fonds pour la relance et la croissance par l'investissement dans le tourisme (le Fonds) est une injection de fonds unique qui permet de venir en aide aux exploitants d'entreprise touristique touchée par la pandémie de COVID-19. Ce fonds de relance, offert en parts égales par les deux gouvernements, totalise 1,5 million de dollars.

Objectif du Fonds

Actuellement, l'état d'urgence en vigueur aux TNO exige entre autres, de restreindre les déplacements à l'intérieur des territoires. L'investissement de ces fonds aidera les exploitants touristiques à se préparer pour les visiteurs résidents des TNO et les aidera à se préparer pour les visiteurs lorsque les restrictions de voyage seront levées.

Structure du programme

Les demandeurs pourront présenter leur demande au bureau de développement touristique du MITI de leur région, qui sera examinée par un comité d'évaluation. Nous accepterons des demandes jusqu'à l'épuisement des 1,5 million de dollars. Toutes les entreprises touristiques doivent fournir un apport en capitaux propres d'au moins 10 % et faire appel à des fournisseurs ténois pour stimuler l'économie locale. Les projets doivent être terminés au plus tard le 31 mars 2021.



Admissibilité

Les entreprises touristiques qui dépendent des touristes pour générer une importante partie de leurs revenus peuvent présenter une demande au programme. Parmi celles-ci, mentionnons les entreprises qui offrent des services et des activités touristiques, ainsi que celles offrant des services d'hébergement, de restauration et de divertissement aux touristes.

Secteurs prioritaires du programme

Vous pouvez présenter une demande à plus d'un volet.

- **Volet 1 : Création d'un nouveau produit (montant maximal : 75 000 \$)**

Des fonds peuvent être affectés à la création d'un produit touristique ou à l'amélioration d'un produit existant.

- **Volet 2 : Commercialisation et promotion (montant maximal : 10 000 \$)**

Des fonds peuvent être affectés aux efforts de marketing pour les projets conformes à la stratégie de marketing de Tourisme TNO (à l'échelle locale uniquement) et aux directives du plan Une reprise avisée (aucune promotion à l'extérieur des TNO n'est acceptée jusqu'à la réouverture des frontières). Nous accorderons la priorité à la création de nouveau matériel promotionnel visant le marché touristique territorial.

- **Volet 3 : Fonctionnement (montant maximal : 5 000 \$)**

Des fonds peuvent être affectés aux coûts de fonctionnement et d'entretien suivants :

- Pour les exploitants de gîtes uniquement : Remboursement de 50 % des coûts d'un vol nolisé aller-retour (jusqu'à concurrence de 5 000 \$).
- Entretien saisonnier
 - Coûts des combustibles (gaz naturel, mazout, diesel, propane, bois, granulé de bois)
 - Équipement de sécurité (équipement de protection individuelle, désinfectant pour les mains, barrières de réduction de l'espace)
 - Réparations d'infrastructure mineures, entretien d'équipement, travaux préparatoires



Autres programmes de financement

Il s'agit d'un financement ponctuel, et il n'a aucune incidence sur les paramètres de financement des autres programmes offerts par le MITI (p. ex. le programme de mentorat pour entreprises touristiques).

Si, pour le même projet, vous avez présenté une demande de financement à un programme du gouvernement territorial ou fédéral, ou d'un organisme financé par le gouvernement fédéral, vous ne pouvez pas présenter de demande au Fonds. Les programmes suivants sont notamment exclus :

- Le PAEDE
- Le Fonds de soutien aux entreprises du Nord
- Le Fonds d'aide et de relance régionale

Les organismes suivants sont notamment exclus :

- L'Association touristique autochtone du Canada
- Le Fonds de développement des Métis et des Dénés

Mise en œuvre du programme

Pour de plus amples renseignements sur le programme, visitez le www.iti.gov.nt.ca/GRIT.